

Etude paysagère opérationnelle sur les covisibilités en bords de Loire



OUVERTURE à TAVERS



Avril 2014

La Fabrique du Lieu



SITE PILOTE

La démarche des sites pilotes

La démarche des sites pilotes s'inscrit dans la logique d'opérationnalisation de l'étude qui doit déboucher sur des projets concrets. Les 8 sites pilotes ont été choisis par les membres du comité de pilotage pour la diversité des problématiques qu'ils recouvrent, et leur répartition géographique sur le territoire de l'étude. Une réunion de concertation a permis de rencontrer les différentes parties prenantes : élus, techniciens et associations afin de comprendre l'ensemble des enjeux autour du site.

Cette note constitue un pré-projet avec esquisse et propose un certain nombre de préconisations en termes d'aménagement, de mobilier, de choix des végétaux, etc. Les plans sont réalisés sur photo aérienne, sans relevés précis du terrain, ils ne doivent donc pas être pris comme des projets définitifs au stade de la maîtrise d'œuvre. Selon les sites, des études complémentaires devront être menées dans différents domaines : patrimoine, environnement ou encore faisabilité technique.

Présentation du site pilote

Le bourg de Tavers est accroché au coteau, hors des risques d'inondation de la Loire. Cette situation dominante sur le fleuve permet d'avoir de larges vues sur le fleuve et le val. Autrefois cultivé, ce dernier était maintenu ouvert et le fleuve visible depuis le village. Une carte postale du début du XXème siècle au niveau de la croix illustre ce paysage.

Aujourd'hui, depuis cette même croix, la vue donne sur un ensemble de plantations qui masquent le paysage. Il s'agit de conifères dans des jardins privés, de peupleraies qui se sont implantées dans le val, et de la végétation spontanée sur les berges du fleuve. La commune a travaillé avec le pôle Loire pour parvenir à ré-ouvrir un cône de vue sur la Loire. Cette action engage une démarche plus globale de reconquête de ce paysage avec la question des friches, de l'impact des pavillons individuels et des équipements techniques telle que la station d'épuration.

VUE n° 77 – Tavers – avenue Jules Lemaître - rive droite

VUE



VUE

Typologie	Orientation	Nature
<input checked="" type="checkbox"/> Vue	<input checked="" type="checkbox"/> Frontale	<input type="checkbox"/> Monument
<input type="checkbox"/> Perspective	<input type="checkbox"/> Fuyante	<input type="checkbox"/> Silhouette bâtie
<input type="checkbox"/> Panorama	<input checked="" type="checkbox"/> Stratifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Structure paysagère
<input type="checkbox"/> Point d'appel	<input type="checkbox"/> enfilade	<input type="checkbox"/> Motif paysager
<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :

POINT DE VUE

Objet du point de vue	Situation	Accès
<input type="checkbox"/> point de vue	<input type="checkbox"/> sur la rive	<input checked="" type="checkbox"/> route
<input checked="" type="checkbox"/> Fenêtre	<input type="checkbox"/> sur la levée	<input type="checkbox"/> chemin
<input type="checkbox"/> Belvédère	<input checked="" type="checkbox"/> des routes	<input type="checkbox"/> piste cyclable
<input type="checkbox"/> Terrasse	<input checked="" type="checkbox"/> des villages	<input type="checkbox"/> bâtiment
<input type="checkbox"/> Table de lecture	<input type="checkbox"/> du coteau	<input type="checkbox"/> absence
<input checked="" type="checkbox"/> autres : (croix)	<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :

ENJEUX

Menaces	Enjeux	Actions
<input type="checkbox"/> banalisation	<input type="checkbox"/> créer	<input checked="" type="checkbox"/> déboisement
<input checked="" type="checkbox"/> fermeture	<input checked="" type="checkbox"/> restaurer	<input type="checkbox"/> remplacement de mobilier
<input type="checkbox"/> disproportion	<input type="checkbox"/> maintenir	<input type="checkbox"/> aménagement
<input type="checkbox"/> inaccessibilité	<input type="checkbox"/> valoriser	<input type="checkbox"/> intégration
<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :	<input type="checkbox"/> autres :

VALEUR

Critères	Co visibilités	Intérêt
<input type="checkbox"/> châteaux	<input type="checkbox"/> vue n°.....	<input type="checkbox"/> Exceptionnel
<input type="checkbox"/> front bâti	<input type="checkbox"/> vue n°.....	<input type="checkbox"/> Remarquable
<input type="checkbox"/> ouvrages	<input type="checkbox"/> vue n°.....	<input checked="" type="checkbox"/> Ordinaire
<input checked="" type="checkbox"/> nature	<input type="checkbox"/> vue n°.....	

COMMENTAIRE

Cette vue a été identifiée lors de l'étude des fiches architecturales et paysagères du Pays Loire Beauce. En comparant une carte postale ancienne et la vue actuelle, on constate la fermeture du paysage par les peupleraies et la végétation sauvage du bord du fleuve.

Les orientations



OUVRIR LE PAYSAGE NATUREL

-  OUVRIR ET MAINTENIR DES ESPACES NATURELS OUVERTS
-  DIVERSIFIER L'AGRICULTURE AUTOUR DU FLEUVE
-  LUTTER CONTRE LES PLANTES INVASIVES
-  ACCOMPAGNER LES USAGES LIES AU FLEUVE

VEILLER A L'HARMONIE DES PAYSAGES LIGERIENS

-  TISSER UNE STRUCTURE VEGETALE
-  QUALIFIER LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES
-  ADAPTER LES EQUIPEMENTS TECHNIQUES AU PAYSAGE
-  SE DEPLACER A L'ECHELLE DU VAL

VALORISER LE CADRE BATI LIGERIEN

-  CONTENIR L'URBANISATION
-  CONSTRUIRE UNE ARCHITECTURE LIGERIENNE
-  RESTAURER LE PATRIMOINE BATI

AMENAGER DES POINTS DE VUE

-  CREER DES BELVEDERES
-  ANIMER LE PAYSAGE
-  INVITER A LIRE LA LOIRE
-  SUIVRE LE COURS DU FLEUVE



DIAGNOSTIC DU SITE PILOTE

Le passé



Carte de Cassini (XVIII^{ème})



Carte d'Etat Major (XIX^{ème})

Ces deux cartes permettent de voir l'évolution du paysage de Tavers dans l'Histoire. Au XVIII^{ème}, on remarque la présence de vignes et fermes isolées autour du village. Au XIX^{ème}, des vergers ont été plantés le long de la Loire, garantissant l'entretien de ces espaces et une hauteur de végétation relativement basse (figuré bleu / gris avec petits points sur carte d'Etat Major).



Point de vue depuis la croix de Tavers au début du XXème et en 2014

Les cartes postales du début du XXème siècle illustrent des paysages ouverts dans le val de Tavers avec des cultures et des pâturages qui s'étendent jusqu'aux rives ensablées du fleuve. Aujourd'hui, le val est refermé par la présence de plusieurs peupleraies, d'espaces boisés sur les rives et par l'urbanisation du coteau dont les jardins plantés ferment aussi les vues.

Les atouts



Une vue historique en belvédère



Un réseau de chemins important



Un village en hauteur sur le coteau



Un chemin jusqu'à la Loire



Une vue potentielle sur le pont de Beaugency



Une vue sur la tour et le clocher de Beaugency

Les points d'amélioration



Les haies opaques de la STEP



Les peupleraies occultantes



Un chemin en « cul-de-sac »



Les peupleraies disproportionnées



Des conifères très visibles

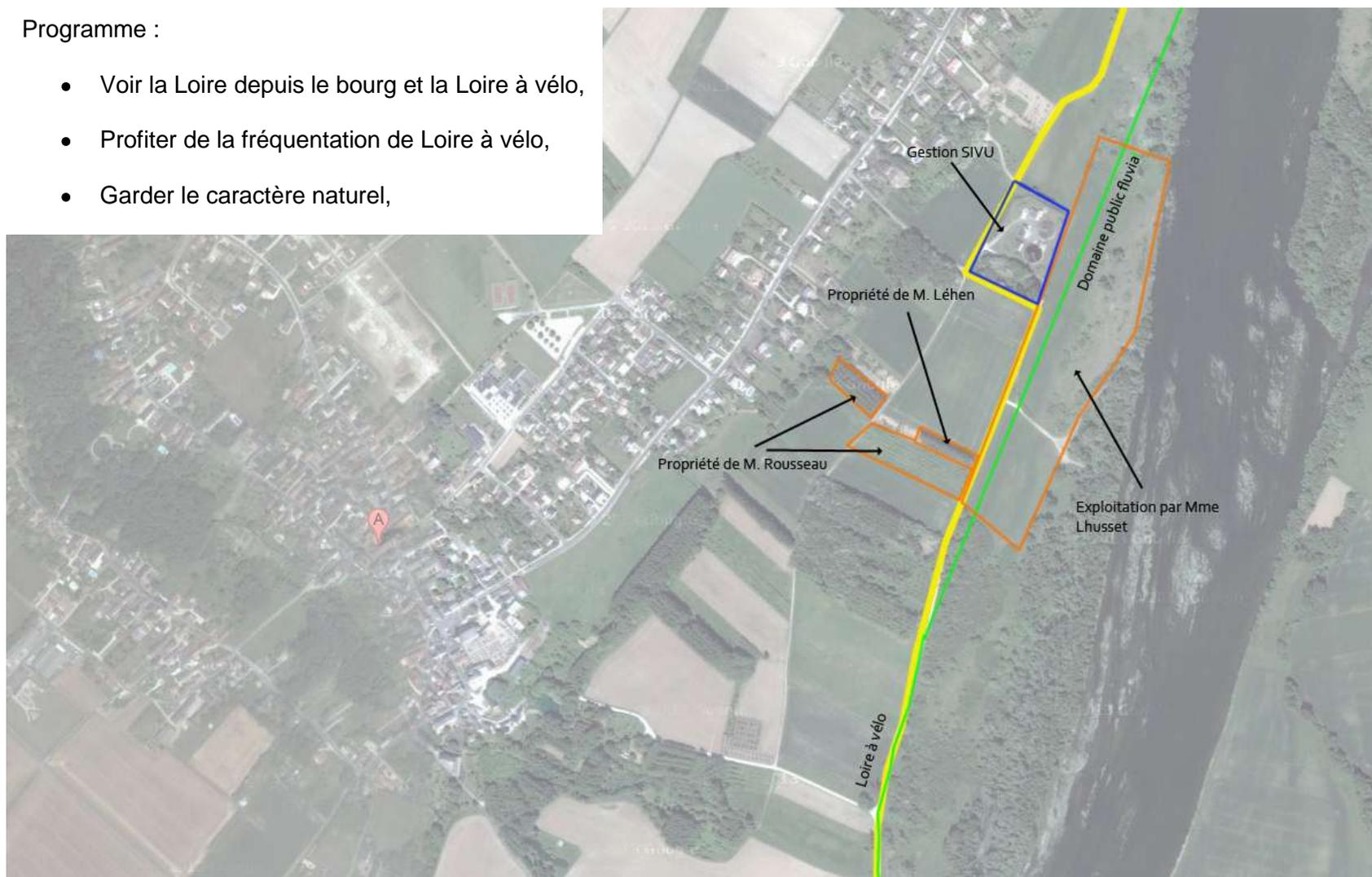


Des pavillons très voyants

Le périmètre d'étude et le programme

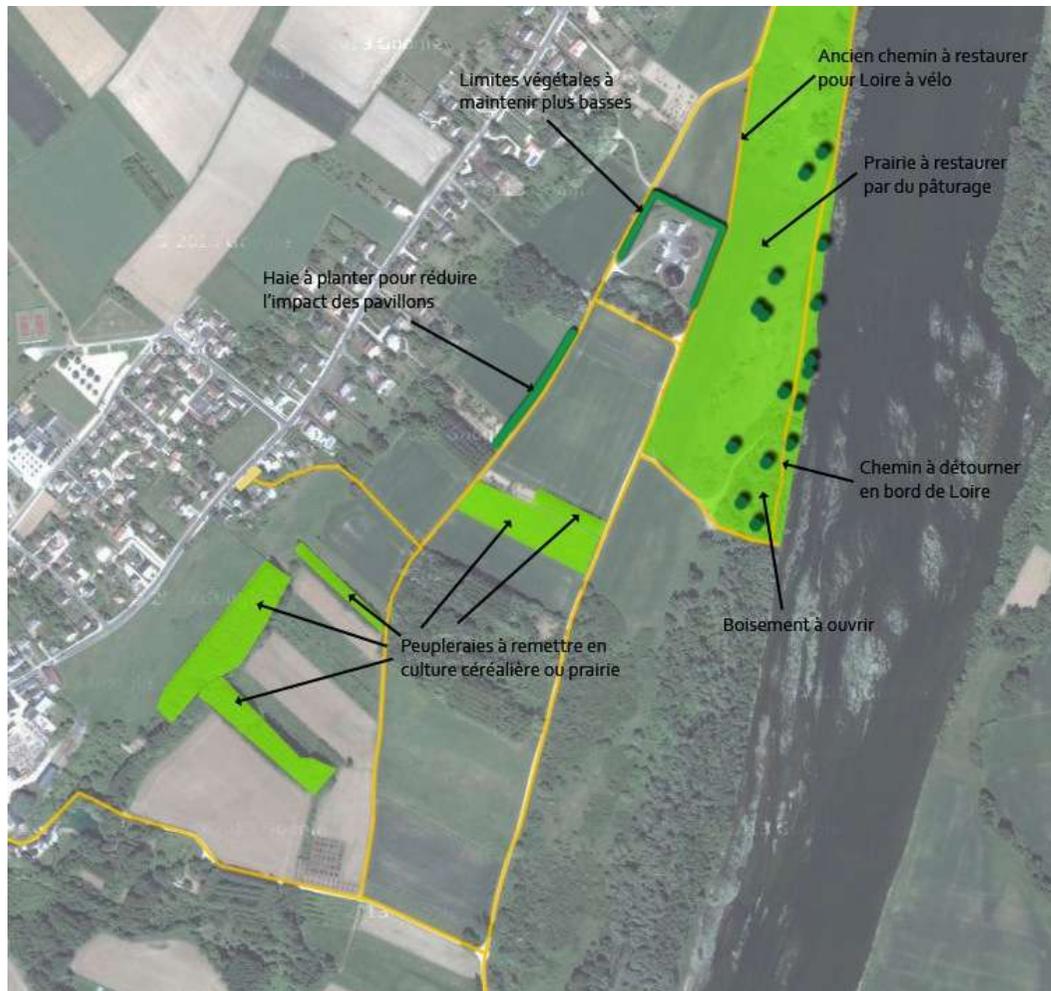
Programme :

- Voir la Loire depuis le bourg et la Loire à vélo,
- Profiter de la fréquentation de Loire à vélo,
- Garder le caractère naturel,



PROPOSITION POUR LE SITE PILOTE

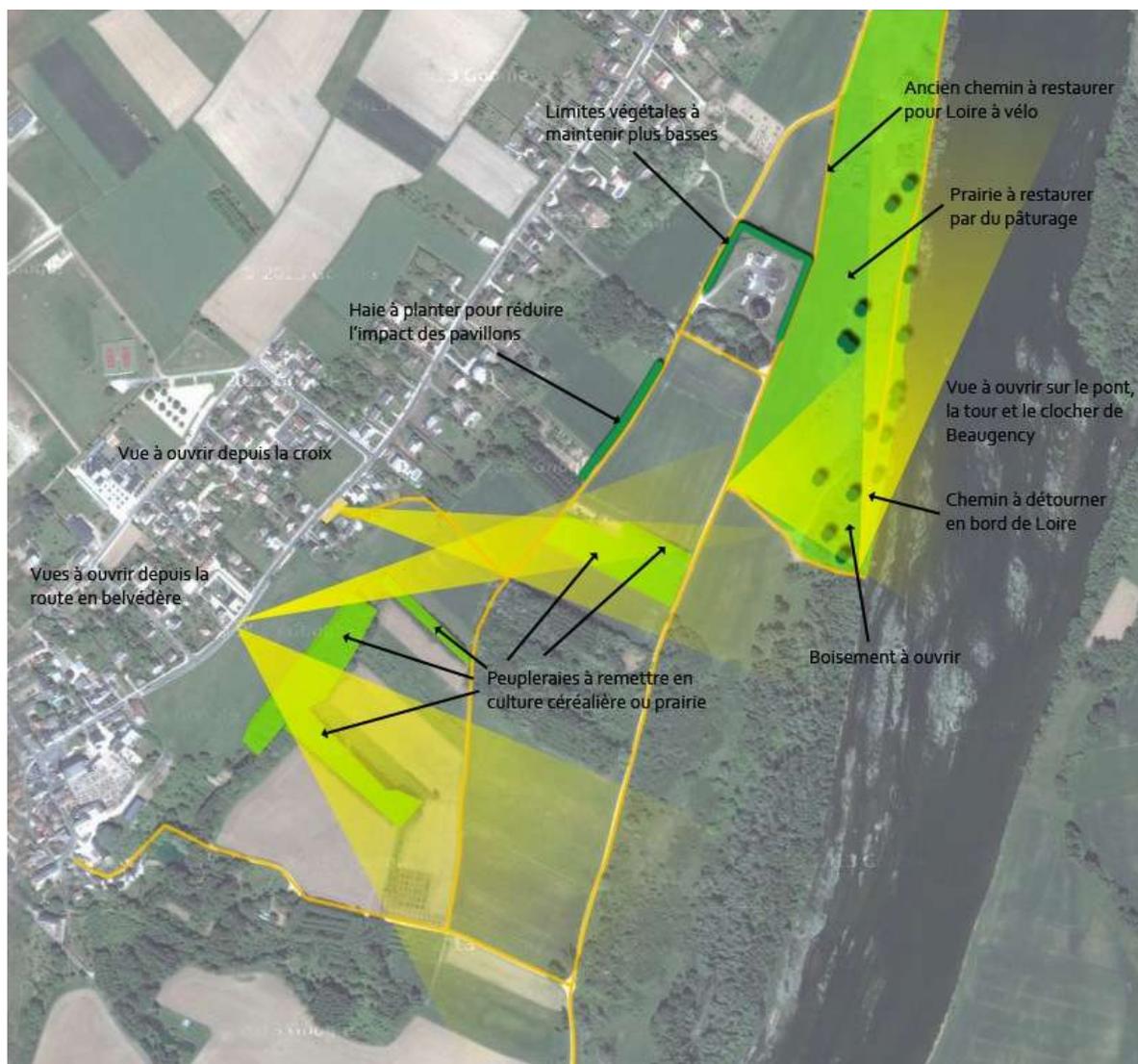
Principes d'aménagement et démarche de projet



Sur la partie basse, au niveau des berges et de la station d'épuration (STEP).

Il s'agit, dans un premier temps, de « reprendre le contrôle » de la végétation spontanée qui s'est développée le long du fleuve. Les prairies, aujourd'hui en phase d'enfrichement, doivent être entretenues. Le rideau d'arbres situé sur la gauche du chemin menant à la Loire doit être abattu afin de retrouver les vues lointaines, notamment sur le pont de Beaugency.

Les abords de la STEP doivent également être aménagés. L'ancien chemin, détourné à la création de la station d'épuration, pourrait être remis en état afin de limiter l'impact de cet équipement sur les usagers de la Loire à vélo. Enfin, la végétation qui borde la STEP (thuya), mériterait d'être remplacée par une haie d'essences locales, plus intéressantes d'un point de vue paysager et écologique. Cette haie devra rester basse afin de ne pas constituer une entrave à la vue sur le grand paysage.



« En haut », depuis le coteau.

Il est question d’agir avant tout sur la question des peupleraies qui constituent une véritable barrière visuelle depuis le coteau.

L’objectif est ainsi de supprimer ces peupleraies, pour la plupart non exploitées, afin de retrouver la vue sur le fleuve, notamment depuis la croix. Un aménagement léger avec l’installation d’une table d’orientation permettrait de valoriser ce point de vue emblématique sur le val.

Attention toutefois, cette opération ouvre la vue depuis le bourg vers la Loire, mais aussi des berges de la Loire vers le bourg et notamment sur les pavillons installés sur le coteau. Un meilleur traitement des abords de ces pavillons permettrait d’atténuer leur impact sur le paysage.

Principes d'aménagement et démarche de projet pour la partie basse depuis la rive

Pour l'ouverture d'un accès visuel à la Loire, il est nécessaire d'abattre une partie des arbres situés sur la gauche du chemin d'accès au fleuve.

Le boisement à ouvrir est situé sur le Domaine Public Fluvial. Le site n'étant pas un secteur d'intervention prioritaire pour la DDT, la commune devra demander une autorisation pour pouvoir effectuer les travaux (AOT) et prendre en charge la gestion future du site (convention de superposition d'affectation).

Concernant la gestion et l'utilisation future du site, trois possibilités existent :

1/ Le Conservatoire des Espaces Naturels via le dispositif Pasto'Loire peut prendre en charge la gestion du site dans le cadre d'une convention avec la commune. Cette proposition doit faire l'objet d'une étude spécifique, plusieurs questions restent en suspens : intérêt d'agriculteurs locaux pour ces parcelles (taille, qualité) mais aussi concernant les risques que cette activité entraîne (question de l'implantation des clôtures sur le DPF). Stéphane Hippolyte, responsable Pasto'Loire au CEN Centre, étudie actuellement la possibilité de développer le dispositif Pasto Loire sur les rives sud et nord de Tavers à Orléans.

2/ L'espace ouvert pourrait être valorisé sous la forme d'une halte / aire de repos, notamment pour les usagers de Loire à vélo. Cette proposition serait intéressante notamment dans le cas où une le chemin originel passant devant la STEP serait réhabilité. Il offrirait ainsi une vraie « respiration » dans un espace très naturel le long de Loire à vélo. La gestion serait assurée par la commune d'une convention de superposition d'affectation avec la DDT.

3/ Un entretien mécanique par broyage pour la commune une à deux fois par an pour éviter les repousses. Même contrainte réglementaire, la commune doit signer une AOT pour les travaux et / ou convention de superposition d'affectation pour prendre en charge la gestion du site.

Coût estimatif des travaux :

Dans le cas où une entreprise serait chargée de faire les travaux. Il ne s'agit que d'un estimatif qui devra être affiné auprès d'un professionnel.

Prix au m2 pour installation et enlèvement de chantier, abattage, dessouchage, griffage, nettoyage et nivelage : 6€ /m2 environ.

Ici, la surface est d'environ 8500 m2, soit un total de 51 000 €

Principes d'aménagement et démarche de projet pour la partie haute depuis le coteau

Sur cette partie, c'est principalement la question des peupleraies qui se pose. Celles-ci appartiennent à des propriétaires privés.

Dans un premier temps, il est nécessaire de prendre contact avec les différents propriétaires pour voir quelles sont les attentes autour de ces plantations. Sont-elles toujours exploitées ? A quelles fins ? A quel stade de croissance des arbres est-on ? Quelles sont les intentions des propriétaires ? Ces questions permettront à la mairie d'avoir une vision à court, moyen et long terme des parcelles qu'il sera possible de couper et de rendre à d'autres formes de cultures, plus basses.

Dans un second temps, il faut limiter la possibilité de reboiser sur ces parcelles. Pour cela, il existe des outils règlementaires :

- Inscrire les cônes de vue au PLU, dans le règlement, au titre des éléments paysagers de l'article L. 123-1-5-7, en tant que cône de vue spatialisé sur le plan de zonage et soumis à réglementation.
- Maintenir la vocation agricole de la zone en classant plutôt en zone A qu'en zone N. Cette disposition permet de reconvertir plus facilement une friche ou un boisement (notamment peupleraie), en surface cultivable.
- Dans le cadre d'une Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) et en s'appuyant sur les articles L.126-1 à 126-5 du code rural, il est possible de définir des périmètres où les boisements sont interdits, réglementés, ou libres avec l'appui du Conseil Général, de la Chambre d'agriculture et du Centre Régional de la Propriété Forestière.
- Les parcelles identifiées pourraient aussi être incluses dans les périmètres de préemption du Conseil Général, au titre des Espaces Naturels Sensibles, dans le cas où serait prouvé un intérêt remarquable du site, d'un point de vue écologique.
- Intégrer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au PLU, qui peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, le paysage, les entrées de ville ou le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le renouvellement de la commune. Opposables, ces OPA permettent par exemple de préserver et de mettre valeur en certaines vues remarquables, ou encore de maintenir les coupures vertes sur la commune.

Les coûts

Coût estimatif des travaux pour la partie basse :

Dans le cas où une entreprise serait chargée de faire les travaux. Il ne s'agit que d'un estimatif qui devra être affiné auprès d'un professionnel.

Prix au m2 pour installation et enlèvement de chantier, abattage, dessouchage, griffage, nettoyage et nivelage : 6€ /m2 environ.

Ici, la surface est d'environ 8500 m2, soit un total de 51 000 €

Les possibilités de financement

Le taux de subvention ne peut pas excéder 80% du budget total du projet.

1/ Programme LEADER : Le programme LEADER porté par le GAL Loire-Beauce dispose d'une enveloppe dans ses axes « Environnement » et Développement des circuits courts et d'une agriculture diversifiée ». Le taux d'aide LEADER ne peut excéder 44% du budget total du projet. Les aides LEADER n'interviennent qu'en complément d'autres financements publics.

Pour télécharger les dossiers LEADER : <http://www.paysloirebeauce.fr/>

Contact : Gaëlle Bajoux – Chef de projet LEADER – 02 38 46 01 70 - gal.loire.beauce@orange.fr

2/ Les contrats de Pays : Dans le cadre des contrats de territoire passés entre la région et les Pays, on retrouve actions qui peuvent être mobilisées pour ce projet :

- « Améliorer les paysages du Val de Loire et de la Beauce », et « Sensibiliser et mobiliser les acteurs aux paysages de Beauce et du Val de Loire » dans la rubrique *Qualité des paysages*, pour l'ouverture paysagère et la table d'orientation implantée en haut de la terrasse,
- « Permettre la diversification des exploitations et le développement des circuits courts » dans la rubrique *Agriculture*, pour le changement de culture en remplacement des peupleraies.

Le taux de subvention est fixé entre 60% et 80% sur les frais de fonctionnement et 40% pour l'investissement. Les dépenses éligibles sont les études, aménagements et travaux.

Pour plus d'information Pays Loire – Beauce : <http://www.paysloirebeauce.fr/>
Contact : Sandra MARTIN – Agent de développement du Pays - 02 38 46 01 70 pays.loire.beauce@wanadoo.fr

3/ Le Conseil Général : Le CG propose lui aussi des dispositifs financiers dans un certain nombre de domaines d'intervention, intéressants notamment sur la question des peupleraies :

- « Échanges amiables des terrains » dans l'axe *Economie, vie locale et développement*,
- « Aide pour acquisition de sites naturels au bénéfice des collectivités » dans l'axe *Environnement et cadre de vie*.

Pour obtenir plus d'informations et les dossiers de subvention, rendez-vous sur : <http://www.loiret.com/guide-des-aides-60298.htm?RH=1272990031892&RF=1264522081065>



Vue avant / après



Les références



Tables de lecture du paysage





Pasto Loire



Pâturage équin et maraîchage



Alternance de céréales et de vergers



Haies champêtres taillées basses

Essences prescrites : *Crataegus monogyna* (aubépine), *Frangula alnus* (bourdaine), *Carpinus betulus* (charme), *Berberis vulgaris* (épine-vinette), *Euonymus europeaeus* (fusain d'Europe), *Corylus avellana* (noisetier), *Ligustrum vulgare* (troène), *Viburnm lantana* et *opulus* (viorne).



Mobilier en bois rustique

Lien avec les fiches pratiques

Pour plus d'informations sur ces thèmes, voir les fiches pratiques suivantes :

- Fiche 1 – Les bords de Loire : comprendre les enjeux, règlements et acteurs locaux
- Fiche 2 – Monter un projet
- Fiche 3 – Ouvrir et maintenir des espaces naturels ouverts
- Fiche 4 – Diversifier l'agriculture au bord du fleuve
- Fiche 5 – Lutter contre les plantes invasives
- Fiche 9 – Adapter les équipements techniques au paysage
- Fiche 10 – Se déplacer à l'échelle du Val
- Fiche 11 – Contenir l'urbanisation
- Fiche 14 – Créer des belvédères
- Fiche 16 – Inviter à lire la Loire
- Fiche 17 – Suivre le cours du fleuve